

FO OBTIENT

**183 EUROS/MOIS
POUR TOUS LES PERSONNELS DES
EHPAD TERRITORIAUX**

Suite à l'accord signé par la fédération dans le cadre du « Ségur de la santé » qui reconnaît les carrières et les rémunérations des agents de la fonction publique hospitalière, FO demande la transposition de l'accord aux agents de la fonction publique territoriale.

EHPAD

Conformément aux dispositions prévues dans le Ségur », FO obtient que l'ensemble des agents des EHPAD territoriaux bénéficie de la mesure 1 du protocole :

Concrètement **l'ensemble des agents des EHPAD** (infirmiers, aides-soignants, techniques, administratifs...) bénéficiera :

- En janvier 2021, avec effet rétroactif au 1er septembre 2020, d'une Revalorisation de 90 € par mois (5 mois x 90 € = 450 €),
- A compter du 1er mars 2021 de 93 € supplémentaire.

Fo revendique « A travail identique, reconnaissance statutaire identique, salaire identique »

Grilles et déroulement de carrière

En ce qui concerne les grilles et déroulement de carrière, à savoir, le reclassement des infirmiers dans le A « Type » et des aides-soignants en catégorie B, la fédération FOSPS a demandé l'ouverture de négociations, à l'instar de la fonction publique hospitalière.

Services d'aide à domicile

FO a demandé à être reçu par Madame Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de l'Autonomie.

FO y portera les mêmes revendications que pour les EHPAD Un « statut identique pour tous » .

Prime Grand Age

Force ouvrière, demande l'attribution immédiate pour tous les agents concernés incluant les agents recrutés sur des fonctions d'auxiliaire de soins, mais qui n'en n'ont pas le grade

FO REVENDIQUE, FO NEGOCIE, FO OBTIENT